



## Droits sur mur privatif (crépi et haies)

Par **myqueul**, le **26/09/2008** à **15:00**

Bonjour,

Je souhaiterais être éclairé sur 2 points.

Je vis actuellement dans un maison individuelle où mon voisin a construit un mur privatif à ses frais. (refus mur mitoyen pour ma part par manque de budget)

1ère question:

Je lui ai demandé s'il prévoyais de crépir le mur de mon coté (environ 40m de long par 2m ) quant il sera terminé.

Il m'a répondu qu'il ne l'avais pas prévu dans son budget et donc qu'il resterait à ma charge. Déçu et écœuré par ce comportement, quel est mon recours bien je privilégie un accord à l'amiable d'ici là.

2ème question:

Je prévois de dresser une haie dans mon terrain face à ce mur ; je souhaiterais savoir à quel distance légale du mur, je dois la planter et la hauteur légale maximale la laisser pousser.

Merci d'avance pour vos réponses